



**Reneaud Cantin, C.A.**  
Représentant en épargne collective\*

**Pascale Cantin, Pl. Fin.**  
Représentante en épargne collective\*  
Planificateur financier (représentante autonome)  
Conseillère en sécurité financière (représentante autonome)

## CHRONIQUE FINANCIÈRE

### LA PLANIFICATION DE RETRAITE DES BOOMERS ! QUELLE PLANIFICATION ?

Beaucoup plus rapidement que l'on pense, la génération des baby-boomers approche de la retraite. Il est logique de penser qu'à l'approche de la retraite, ces futurs retraités possèdent un plan qui va leur permettre d'assurer cette nouvelle période. Mais ont-ils un plan de retraite ?

Et bien selon un sondage de la Régie des rentes du Québec (RRQ), publié en avril 2008, seulement **le tiers** des boomers non retraités interrogés disent avoir une idée approximative du montant dont ils disposeront. Et un nombre similaire affirme avoir un plan financier détaillé. Sans vouloir alarmer qui que ce soit, ces chiffres laissent perplexes.

#### **Mais je vous demande...avez-vous un plan ?**

Voici quelques pistes pour déterminer si vous êtes prêts pour votre retraite et si votre plan est adéquat !

D'abord, un bon plan financier pour la retraite doit évaluer adéquatement quel sera le revenu annuel disponible à la retraite en tenant compte de différents éléments qui sont :

- *Épargnes disponibles au moment de la retraite (REER, épargne non-enregistré)*
- *Revenus provenant de programmes gouvernementaux*
- *Revenus provenant d'un fonds de pension s'il y a lieu*

Ensuite, vous devez être en mesure de déterminer à l'avance à quel âge vous désirez prendre votre retraite. Évidemment, l'âge de la retraite est intimement lié aux revenus disponibles.

Enfin, votre plan doit tenir compte de l'inflation, d'un taux de rendement stable et d'un portefeuille diversifié. Doit-on penser à mettre sur pied un tel plan à deux ans de la retraite ? Évidemment pas ! La planification doit se faire aujourd'hui peu importe votre âge.

\* Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service de planification financière. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la planification financière,  
vous pouvez nous joindre au **418.839-6333** ou visitez notre site Web au **[www.cantinservicesfinanciers.com](http://www.cantinservicesfinanciers.com)**